



**NATIONS UNIES  
BUREAU POUR LA COORDINATION  
DES AFFAIRES HUMANITAIRES**



**Atelier sur le Déplacement Interne  
et les Principes Directeurs**

**Kinshasa, République Démocratique du Congo**

**26-28 mai 2003**

**Nations Unies  
Bureau pour la Coordination des Affaires Humanitaires  
Unité sur le Déplacement Interne  
et  
Conseil Norvégien pour les Réfugiés (NRC)**

## Résumé Exécutif

A la demande des autorités congolaises et du Coordonnateur Humanitaire du Système des Nations Unies en RDC, l'Unité sur le Déplacement interne de OCHA et le Conseil Norvégien pour les Réfugiés (NRC) ont organisé et facilité un atelier de trois jours sur le déplacement interne, à Kinshasa, les 26, 27 et 28 mai 2003. Cet atelier fait partie d'un programme plus vaste de formation sur les Principes Directeurs relatifs aux personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, développé suite à une mission inter agence sur le déplacement interne en RDC en janvier-février 2003. Lors de cette mission, plusieurs interlocuteurs gouvernementaux et onusiens ont demandé à ce que l'Unité sur le Déplacement interne entreprenne le plus tôt possible un programme de formation et de renforcement des capacités sur les Principes Directeurs avec les acteurs concernés.

Le nombre total de personnes déplacées à l'intérieur de la RDC est difficile à évaluer puisqu'il n'y a pratiquement pas de système d'enregistrement, et que l'accès est souvent très limité à cause de l'insécurité et du manque d'infrastructure. L'assistance aux populations déplacées est aussi inégale ce qui est dû à une asymétrie des capacités opérationnelles de réponse de la communauté humanitaire.

Avec en toile de fonds les horribles événements qui ont cours à Bunia, en province de l'Ituri, l'atelier de Kinshasa était une opportunité pour différents acteurs de travailler en collaboration pour l'amélioration des mécanismes de réponse à la crise du déplacement interne en RDC. Tout au long de l'atelier, l'accent a été porté sur les éléments d'un cadre stratégique à cet effet. Le présent contexte de transition politique fût considéré comme favorable à la réflexion sur les lacunes existantes et la possibilité d'imaginer des mécanismes efficaces et inclusifs.

La coordination, le plaidoyer et la mobilisation des ressources furent des questions centrales pour les participants et sont reflétées dans leurs recommandations. Leur mise en oeuvre demandera un soutien politique tant au niveau national qu'international.

## **Recommandations principales de l'atelier**

- Renforcer le processus de pacification de concert avec les belligérants, en incluant les déplacés et les communautés d'origine dans le dialogue.
- Favoriser la définition d'une politique nationale cohérente pour assurer la protection et l'assistance des déplacés par une plus grande concertation entre partenaires.
- Demander aux autorités compétentes de désigner un leadership clair pour assumer la responsabilité envers les déplacés, ce qui implique les avoir les capacités et la volonté nécessaires pour guider et coordonner les activités.
- Mise sur pied d'une structure mixte comprenant les institutions gouvernementales et autres autorités, les agences des Nations Unies, les ONGs nationales et internationales, ainsi que des représentants de populations déplacées, pour assurer une meilleure coordination de la réponse au déplacement interne au niveau national, en s'assurant de créer des ramifications au niveau provincial.
- Développer des mécanismes pour identifier et recenser les déplacés, en sensibilisant certains acteurs clés sur l'importance d'échanger ce type d'information, par exemple les réseaux d'églises.
- Vulgariser et diffuser les Principes Directeurs, notamment par la formation de formateurs.
- Mobilisation des ressources humaines et financières pour répondre aux besoins des populations déplacées.
- Renforcer les coordinations sectorielles, telles que la santé, la protection, etc., en y intégrant les questions liées au déplacement interne.
- Assurer le suivi vis-à-vis des autorités compétentes sur l'approbation de la visite du Représentant Spécial des Nations Unies sur le déplacement interne. Il a été jugé important que cette visite ait lieu le plus rapidement possible pour consolider les efforts de dialogue entre les partenaires sur les questions liées au déplacement des populations.
- Assurer le suivi des recommandations émises lors de l'atelier par la création d'un groupe de travail.

### **I. Introduction et objectifs**

Un atelier de formation sur les «Principes Directeurs relatifs aux personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays» a été organisé par OCHA et le Conseil Norvégien pour les Réfugiés (NRC), du 26 au 28 mai 2003 à Kinshasa. Cet atelier faisait suite à une demande des autorités nationales et de la coordination humanitaire du système des Nations Unies en République Démocratique du Congo. Cette requête était également le fruit de recommandations faites en février 2003 par une mission inter agences des Nations Unies soulignant le besoin d'améliorer la coordination en matière de protection des personnes déplacées, et de formation sur les Principes Directeurs.

Suite à ces recommandations, l'Unité sur le Déplacement interne de OCHA et NRC ont mis sur pieds un programme conjoint de formation sur les Principes Directeurs en RDC qui a débuté en avril 2003. Des ateliers ont déjà eu lieu à Goma, au Nord Kivu et à Kalemie, au Katanga. L'Unité pour le Déplacement interne de OCHA a financé l'Atelier de Kinshasa et a facilité ces travaux conjointement avec des représentants de NRC.

L'atelier national de Kinshasa avait deux objectifs principaux : 1) de sensibiliser les participants (autorités nationales, Nations Unies, ONGs nationales et internationales sur la genèse et la portée

des principes directeurs, et 2) de soutenir le gouvernement national pour le développement d'un cadre stratégique sur le déplacement interne qui permettrait d'identifier rôles et responsabilités. Les objectifs ont été rencontrés par l'entremise de présentations, travaux en groupes et recommandations proposant des modalités de création d'un cadre stratégique.

## **II. Participants**

La composition de l'audience reflétait le modèle collaboratif de réponse au problème du déplacement interne, en incluant les autorités nationales, les Nations Unies, et des représentants du secteur non-gouvernemental tant national qu'international. Au niveau gouvernemental, des représentants du Commissariat Général à la Réinsetion (CGR), des Ministères des Droits Humains, des Affaires Sociales, de la Santé, de l'Intérieur et de la Justice ont participé à l'atelier. Les Nations Unies étaient représentées par OCHA, le HCR, le PAM, l'UNICEF, l'OMS, la FAO, le PNUD et le FNUAP.

Des organisations non-gouvernementales internationales telles que Oxfam-Québec, COOPI, NRC, Memisa, AIDES, JRS and Caritas International se sont jointes aux représentants d'ONG nationales actives dans le domaine de l'assistance humanitaire, des droits humains et de la promotion de la femme. Un total de 40 participants a participé à l'atelier pendant trois jours.

Le Coordonnateur Humanitaire du Système des Nations Unies en RDC a ouvert l'atelier en présence du Vice-Ministre de l'Intérieur. Les débats ont été clôturés par le Coordonnateur Humanitaire et la Commissaire Générale à la Réinsertion. Le Ministre de l'Intérieur a rejoint le Directeur de la Protection Civile pour la session discutant de la difficulté d'assurer la protection des déplacés internes.

## **III. Structure de l'atelier**

La structure de l'atelier était basée sur une synthèse des modules de formation développés par la Comité Permanent Inter Agences (IASC) et par NRC. Des présentations ont été données sur le phénomène global du déplacement et la définition d'une personne déplacées à l'intérieur de son propre pays, le cadre juridique international des principes Directeurs, les activités de protection pendant le déplacement, le processus de retour et de réinstallation, le modèle collaboratif et les mécanismes de coordination pouvant assurer une meilleure réponse à la problématique du déplacement interne. L'accent a été mis plus particulièrement sur les thèmes suivants:

1. Créer une compréhension commune de qui est une personne déplacée, incluant ses vulnérabilités et les problématiques qui sont liées à sa situation.
2. Comprendre les mécanismes existants de coordination en RDC, plus particulièrement au niveau national, et définir les rôles entre les acteurs onusiens, non-gouvernementaux et gouvernementaux.
3. Explorer les questions liées à la protection, surtout en zone de conflit, tels que l'Ituri et les Kivu.
4. Proposer un cadre d'action pour la réponse aux besoins urgents de protection et d'assistance des populations déplacées, en plus des questions de retour.

#### **IV. Profil des déplacés**

Les participants ont souligné à de nombreuses reprises la difficulté énorme de circonscrire le profil des déplacés en RDC. Le besoin d'un système d'enregistrement efficace est ressorti comme l'une des priorités majeures pour une meilleure réponse à leurs besoins, mais aussi pour mieux préparer le processus de retour et de réinstallation.

##### ***Localisation et nombre***

Le nombre total de personnes déplacées à l'intérieur de la RDC est difficile à évaluer puisqu'il n'y a pratiquement pas de système d'enregistrement, et que l'accès est souvent très limité à cause de l'insécurité et du manque d'infrastructure. L'estimation la plus retenue est celle de 2,7 million de déplacés internes<sup>1</sup>. Malgré le processus de paix en cours, les combats continuent à l'Est. Comme résultat, le nombre de déplacés croît dans cette partie du pays, plus particulièrement dans les Kivu et en Ituri. Dans le Sud Kivu, le nombre de déplacés est passé de 300,000 à 450,000 en Octobre 2002. Quatre-vingt pour cent des habitants de Shabunda, au Sud Kivu, ont fui leur domicile dans les derniers mois. La grande majorité des populations du Sud Kivu sont présentement inaccessible. En Ituri, des combats violents entre les milices Hema et Lendu qui ont suivi le retrait des troupes ougandaises au début mai 2003, ainsi que les attaques ciblées entre les communautés, ont causé le déplacement de la grande majorité des habitants de Bunia.

La plupart des personnes déplacées vivent en famille d'accueil, mais plusieurs d'entre elles sont aussi dans des conditions désespérées en forêt ou dans des sites. Les participants ont souligné la disparité des conditions de vie des personnes déplacées dans les zones contrôlées par les autorités nationales et les territoires sous le contrôle d'acteurs non-étatiques. Bien que dans plusieurs endroits à l'Est, les populations ont des besoins énormes en protection, dans d'autres régions, comme celle de Kinshasa, des activités plus orientées vers le développement seraient les bienvenues pour promouvoir l'auto-suffisance des populations déplacées.

##### ***Identification des causes du déplacement***

Les participants ont identifié les différents types de conflits armés qui ont sévi en RDC comme étant la principale cause du déplacement interne. Ils ont aussi fait une distinction entre les guerres de 1996 et 1998, les conflits inter ethniques, et les divers conflits ayant cours à l'Est. Les désastres naturels, tels que l'éruption du volcan Nyiragongo et les inondations, ainsi que les épidémies ont aussi été identifiés comme étant la cause de déplacement de populations.

#### **V. Protection**

Pour le volet protection, les participants ont été invités à travailler en groupes sur un cas factuel illustrant la décision d'autorités à l'Est de la RDC de réinstaller des populations qui avaient fui des combats dans une zone plus sécuritaire mais n'offrant aucun moyen de subsistance ou de services de base. Les groupes, divisés en appartenance professionnelle (Autorités nationales, UN, ONGs nationales et ONGs internationales) se sont penchés sur les divers défis de protection que comportait la situation donnée et ont recommandé les mesures qu'ils considéraient appropriées pour répondre aux différentes problématiques.

De façon générale, les participants ont facilement identifié les principes directeurs liés à leurs rôles et responsabilités, mais il y a eu discordance sur les exceptions possibles à l'interdiction des déplacements forcés et la façon d'y remédier. Les acteurs humanitaires ont souligné le fait que les

---

<sup>1</sup> OCHA Nairobi Affected Populations in the Great Lakes Region, 31 January 2003

autorités devraient les consulter avant de prendre toute décision relevant des conditions de déplacement telles que la localisation des sites, les mesures de sécurité, etc. afin de prévenir les situations de précarité extrême.

Il y a eu très peu de commentaires sur la sécurité des organisations humanitaires. La plupart d'entre elles étaient prêtes à offrir une assistance, mais ne mentionèrent pas le besoin de négocier un cadre d'entente sur l'accès sécurisé et l'assistance aux populations avec les acteurs étatiques et non-étatiques parties au conflit.

La majorité des groupes ont mentionné l'importance d'inclure des représentants des populations déplacées dans la coordination.

La session a été clôturée par le Directeur de la Protection Civile, M. Jean Kitambala, qui a bien voulu faire une courte présentation sur la difficulté d'assurer la protection des populations déplacées. Il a principalement parlé des menaces et défis auxquels font face ces populations tout au long de leur pérégrination.

## **VI. Retour et Réinstallation**

Cette séance a débuté avec une présentation sur les Principes Directeurs 28 à 30, et une illustration de mesures concrètes entreprises par le gouvernement angolais afin de faciliter le processus de retour et de réinstallation des déplacés internes. Le thème du retour et de la réinstallation a ensuite été largement débattu par les participants à la lumière des Accords de Paix, puisque une réunification du pays devrait engendrer un retour massif des populations. Les participants ont mentionné qu'il était nécessaire de mettre sur pied des mécanismes institutionnels pour soutenir les processus de retour et de réinstallation au niveau national et local. Ils ont aussi discuté des liens entre la fin de l'assistance, la réinstallation et la fin du déplacement. Plusieurs d'entre eux avaient le sentiment que certaines personnes ayant rejoint l'Ouest du pays et qui y sont installées depuis plusieurs années, sont plus ou moins autosuffisantes et ne devraient plus être considérées comme des personnes déplacées internes.

Par contre, les discussions ont démontré que plusieurs personnes déplacées ne peuvent pas retourner dans leur lieu d'origine, mais qu'elles le souhaiteraient dès que cela serait possible. La séance s'est conclue sur une courte discussion sur le fait que "l'étiquette" de déplacé interne n'est pas un ticket donnant droit à l'assistance, mais qu'elle renseigne sur la situation particulière de ceux et celles qui fuient un danger impérieux. Et donc que cela n'a rien d'un statut privilégié.

## **VII. Mécanismes de Coordination**

Selon les termes de l'Accord signé à Pretoria en décembre 2002 et ratifié à Sun City en Avril 2003, un gouvernement de transition intégrant toutes les composantes politiques au niveau national devrait être mis sur pied dans les plus brefs délais. Il n'est pas prévu à ce stade que le gouvernement de transition est en son sein une structure spécifique devant répondre aux besoins d'assistance et de protection des populations déplacées à l'intérieur de la RDC.

Au niveau des Nations Unies et de la société civile, il n'existe pas, à l'échelle nationale, de mécanisme spécifique de coordination sur le thème du déplacement interne. Cette problématique est généralement intégrée dans les forums élargis de coordination humanitaire.

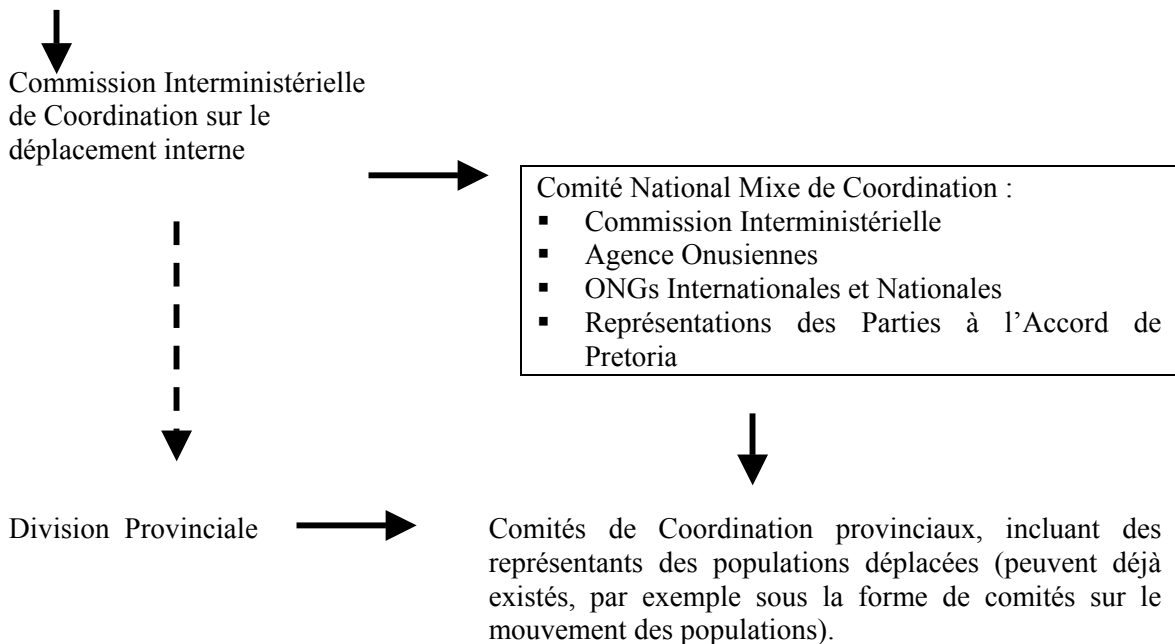
Par contre, dans certaines province, des initiatives de coordination thématique sur les mouvements de population ont été créés. C'est le cas à Bukavu par exemple.

Prenant compte de cela, les participants à l'atelier ont recommandé la mise sur pied d'une commission de coordination interministérielle sur le déplacement interne, et la création d'une structure mixe incluant les différents ministères intéressés, les agences onusiennes et des représentant d'ONG internationales et nationales. De plus, afin d'assurer un lien étroit avec la situation à l'Est de la RDC, la structure devrait intégrer dans cette structure mixe de coordination les représentations des parties à l'Accord de Pretoria.

Les participants ont souligné l'importance de travailler avec les structures existantes jusqu'à ce que le gouvernement de transition se matérialise. Pour le moment, le Comité de Crise en cas de Catastrophe, présidé par le Ministère de l'Intérieur, ainsi que le Commissariat Général à la Réinsertion (CGR) et la Direction de la Protection Civile ont des responsabilités majeures dans les efforts de réponse aux besoins des personnes déplacées. Certains participants ont plaidé pour une plus grande autonomie du CGR en le reliant à certains ministères de ligne plutôt que directement à la Présidence.

### **Structure proposée:**

Présidence



### **Tâches pouvant relevées du Comité National Mixe:**

- Evaluer la situation des déplacés en RDC (missions conjointes sur le terrain, recensement, banque de données, notamment pour faciliter le retour)
- Répondre aux questions d'accès et de protection des déplacés en favorisant la concertation

- Rendre efficaces les structures opérationnelles, tels que les Comités de coordination dans les Provinces (incluants structures existantes)
- Vulgariser et diffuser les Principes Directeurs
- Faciliter l'échange d'information entre les différents acteurs
- Créer des groupes de travail, chargés notamment d'élaborer un cadre juridique sur le retour des déplacés
- Evaluer et faire le suivi de la situation des droits des déplacés, notamment des plus vulnérables (femmes, enfants, vieillards, personnes vivant avec un handicap).
- Effectuer le plaidoyer en faveur des déplacés (prise en charge, réparation, indemnisation, etc.).

La mise sur pied d'une structure de coordination nationale interministérielle répondrait au besoin de collaboration plus étroite entre les différents intervenants gouvernementaux dans le domaine du déplacement interne, incluant les questions liées au DDR. Il était aussi souhaité d'avoir un leadership plus clair dans ce secteur. Les autorités nationales parleraient ainsi d'une seule voix avec les partenaires humanitaires.

L'esprit qui se dégage de ses propositions n'est pas la création obligatoire de la structure proposée, mais de construire sur les bases déjà existantes afin d'atteindre une plus grande intégration et cohérence de l'approche des partenaires sur la question du déplacement interne, jusqu'à ce que le Gouvernement de Transition désigne une entité nationale responsable de la coordination générale des activités de secours et de réhabilitation, intégrant la problématique du déplacement interne. Ces recommandations se veulent bien plus une interpellation des responsables sur les besoins ressentis et mis en lumière par les participants pour assurer une meilleure réponse.

Cela souligne l'importance de mettre sur pied un dialogue entre partenaires pour la mise en œuvre de recommandations présentées lors de l'atelier lorsque celles-ci s'inscrivent dans une logique d'intégration et de promotion des Principes Directeurs dans le cadre stratégique plus large de réponse humanitaire et de réhabilitation.

## **Conclusions**

Lors de la séance de conclusion, certaines recommandations spécifiques ont été ajoutées à celles reprises au début de ce rapport, entre autres :

- Assister les déplacés dans les domaines concernant les épidémies et les pandémies, telles que le VIH/SIDA ;
- Mettre sur pied un système de prévention (alerte précoce) sur le déplacement interne, afin de minimiser l'impact.

Les allocutions de clôture ont été offertes par le Coordonnateur Résident/Humanitaire du Système des Nations Unies, M. Herbert McLeod, et la Commissaire Générale à la Réinsertion, Mme. Joséphine Onasaka.

## **Annexe 1**

### **Agenda**

#### **26 mai 2003**

8 h 30 – 9 h 00	Arrivée et enregistrement des participants
9 h 00 - 9 h 30	Discours d’ouverture par le Ministre de l’Intérieur et le Coordonnateur Humanitaire du Système des Nations Unies.
9 h 30 – 10 h 15	Présentation des participants à l'Atelier et l'objectif de l'agenda (Présentation par NRC, Alain Aruna)
10 h 15 – 10 h 30	Pause Café.
10 h 30 - 11 h 30	Introduction aux Principes Directeurs : historique et définition (présentation par NRC, Greta Zeender et Internal Displacement Unit, OCHA, Julie Bélanger)
11 h 30 - 13 h 00	Sources légales des Principes Directeurs (présentation par le Haut-Commissariat aux Droits de l'Homme (OHCDH), Anne-Marie Eteb), exercice en groupe modéré par NRC.
13 h 00 - 14 h 00	Déjeuner
14 h 00 - 16 h 30	Déplacement interne en RD Congo : un phénomène chronique (présentation par OCHA Nairobi, Kazimiro Jocondo et OCHA RDC, Noel Tsekouras) et travail en groupe sur la première partie du cahier stratégique.

#### **27 mai 2003**

9 h 00 - 9 h 45	A la recherche de protection : le cas de l’Ituri (présentation par Michel Kassa, Chef de Bureau OCHA RDC.
9 h 45 – 10 h 30	Exercice en groupe sur les Principes relatifs à la protection contre le déplacement et au cours du déplacement (modération par NRC, Greta Zeender)
10 h 30 - 10 h 45	Pause Café
10 h 45 - 12 h 15	Exercice en groupe sur la protection, mise en commun

12 h 15 – 13 h 00	La difficulté d’assurer la sécurité des déplacés (présentation par Jean Kitambala, Directeur de la Protection Civile, Ministère de l’Intérieur)
13 h 00- 14 h 00	Déjeuner
14 h 00 - 14 h 45	Principes relatifs au retour et à la réinstallation (présentation par NRC, Alain Aruna) et présentation du cas de l’Angola par Julie Bélanger.
14 h 45 – 15 h 30	Travail en groupe sur le retour et la réinstallation
15 h 30 – 15 h 45	Pause Café
15 h 45 – 16 h 45	Mise en commun de l’exercice en groupe sur le retour
<b>28 mai 2003</b>	
08 h 30 – 9 h 00	Mécanismes de coordination (présentation par OCHA RDC, Luc Heymans)
9 h 00 – 9 h 30	Analyse des mécanismes institutionnels pour s’occuper des déplacés : Ateliers Goma, Kalemie et le cas du Burundi, (par NRC, Greta Zeender)
09 h 30 - 11h 30	Propositions de mécanismes institutionnels pour s’occuper des déplacés en RD Congo : discussion en groupes et mise en commun.
11 h 30 - 12 h 00	Pause Café
12 h 00 - 12 h 30	Conclusions et recommandations (modération Julie Bélanger)
12 h 30	Discours de clôture des activités du séminaire par le Coordonnateur Humanitaire, Herbert McLeod et la Commissaire à la Réinsertion, Madame Joséphine Onasaka.
13 h 00	Déjeuner de clôture

## Annexe II

## Atelier IDP Kinshasa, 26-28 mai 2003

LISTE DES PARTICIPANTS

	<u>NOMS</u>	<u>ORGANISME</u>	26/05/03	27/05/03	28/05/03
			Présent/Absent	Présent/Absent	Présent/Absent
1	AIT SI SELMI NADIR	OXFAM QUEBEC	P	P	P
2	ALAIN ARUNA	FACILITATOR NRC	P	P	P
3	ALALUF VALERIE	CROIX ROUGE DE BELGIQUE	A	A	A
4	ELIANGA FAILA ESTHER	COMITE D'AIDE MEDICALE	P	P	P
5	ANNIE ATIBU FARAY	COLFADHEMA	P	P	P
6	ARTHUR DESIRE NKOY ELELA	COM. EPISCOPALE JUSTICE & PAIX	P	P	P
7	AURIOL MILLER	CONCERN	P	A	A
8	BENJAMIN BITUMBA	UNSECOORD	P	A	P
9	BIENVENU NGOY ISIKIMO	CRONGD	P	P	P
10	BOKABO MOMBA	SENAVICAL	P	P	P
11	CAMPISI MARCO	COOPI	P	P	P
12	Dr EGENDJO	MINISTERE DE LA SANTE	P	A	P
13	EDDY TSHIBASU MPIANA	OCDH	P	P	P
14	ENGULU BOSANGO	PNUD	A	A	A
15	FAUSTIN MUBWANGOLO	WORLD VISION	P	P	P
16	FETHI BELYAKDOUMI	OMS	P	P	P
17	FLORA SANGARA	PRESIDENCE	A	A	A
18	GISELE MUNGANGA	PAM	P	P	P

19	GRETA ZEENDER	FACILITATOR NRC	P	P	P
20	HUGUES BONTE	CARITAS SECOURS INTERNATIONAL	P	P	P
21	JEAN KAHASHA	COM. GEN. REINSERTION	P	P	P
22	JEAN KITAMBALA	MINISTERE DE L'INTERIEUR	A	A	A
23	JEANNE MUJING	CNONGD/JOSEPH KAKINDA	P	P	P
24	JULIE BELANGER	FACILITATOR OCHA	P	P	P
25	JUSTIN CHIBA SENGHEY	LA VOIX DES SANS VOIX VSV	P	P	P
26	KAPIKA AUGUSTIN	ADSSE	A	A	A
27	KASONGO BANGA	FAO	P	A	P
28	KASONGO FEZA	PNUAH/MIN. DE LA SANTE	P	A	A
29	KILIMPIMPI REMY	MINISTERE DE LA DEFENSE NAT.	A	A	A
30	LUC MUHIMA BITI	CAREO	P	P	P
31	LUEMBA LUVUNGU	UNICEF	P	A	P
32	MAKANYANGA MOUTCHANDJILA	MINISTERE DE LA JUSTICE	P	P	P
33	MARIETTE KAVALAMI	PRESIDENCE/ KAYONGA TSHONDO	P	P	A
34	MBALA GASTON	OIM	A	A	A
35	MICHEL KASSA	OCHA	P	A	P
36	MITEYO BRUNO	CARITAS CONGO	P	P	P
37	MOLISHO SADI BIDIER	FOMETRO/LAURENT KAPESA	P	P	P
38	NGALULA JOSEPHINE	RESEAU ACTION FEMME	P	P	P
39	NGOYE ANDRE	MEMISA BELGIQUE	P	P	P
40	OLIVIER EYENGA	OCHA	P	P	P
41	REV.PERE P. MARTIN LUKUSA	AIDES	P	P	P
42	ROGER KATEMBWE	ASADHO	P	A	P
43	RUDOLF JOCONDO KAZIMIRO	OCHA NAIROBI	P	P	P
44	SALOMON TUDIESHE	PNUD	P	P	P
45	SERGE IKAMBA	COMMISSARIAT GEN.	P	P	P

		REINSERTION			
46	SITA AKELE ANGELE	HCR	P	P	P
47	Dr NSAKALA	UNFPA	P	P	P
48	THOMAS KUBUYA BAHINGU	WAR CHILD UK	A	A	
49	TSHIBANGU MPINGA	MINITERE DES DROITS HUMAINS	A	A	P
50	WILONDJIA VICTOR	JRS JESUIT REFUGEE SERVICE	P	P	P
51	YUKIKO IRIYAMA	HCR	P	P	P
52	JEAN PAUL MOKA	SOCICO	P	A	P
53	FATUMA KIBOKO	PRESIDENCE	P	P	P
54	VERONIQUE KEKUMBA	FONDATION ISRAEL PALMIER	A	P	P